

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 22 mai 2023**

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.**EXCUSÉS** : Audrey VANHOOREN, Frédéric TABONE**PROCURATIONS** : Audrey VANHOOREN à Marc CANTON, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI**DÉLIBÉRATION N° 2023-45 : Tarif de location d'un local professionnel**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par M. Benoît PEMOULIÉ, tendant à l'occupation, à des fins professionnelles, du local communal spécialement aménagé dans l'ancien logement situé 6 place St-Martin à Asson, entre la Poste et le cabinet dentaire.

Il l'invite à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de contrat de location qu'il a établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de louer à M. Benoît PEMOULIÉ, pour un usage exclusivement professionnel, le local communal, situé 6 place St-Martin à Asson (64800) ;

FIXE - à six ans, à compter du 1^{er} juin 2023, la durée de la location ;
- à 430 € le montant mensuel du loyer.

APPROUVE le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

